

- D18 Recyclage ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants,
- D19 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques,
- D20 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques,
- D21 Régénération des acides ou des bases,
- D22 Récupération des produits servant à capter les polluants,
- D23 Récupération des produits provenant des catalyseurs,
- D24 Régénération ou autres réemplois des huiles usées,
- D25 Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie,
- D26 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées D1 à D25,
- D27 Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées D1 à D26,
- D28 Mise en réserve de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations figurant à l'Annexe III.